

AUTODISTRIBUTION

22 Avenue Aristide Briand

94742 ARCUEIL CEDEX

T 00 33 1 69 79 89 90 - F 00 33 1 69 79 89 89

info-isotech@autodistribution.fr - www.autodistribution.fr



FICHE DE DONNEES DE SECURITE ISOTECH

AUTODISTRIBUTION	AUTODISTRIBUTION 22 Avenue Aristide Briand 94742 ARCUEIL CEDEX T 00 33 1 69 79 89 90
1. IDENTIFICATION DU PRODUIT	Particules de bois ignifugées Marque « ISOTECH »
2. IDENTIFICATION DES DANGERS	NON CONCERNE Produit naturel et neutre chimiquement. Non concerné par REACH.
3. COMPOSITION Nom chimique usuel Autres données	95 % Bois : Cellulose – Lignine 5 % sel ignifugeant Colorant alimentaire.
4. PREMIERS SECOURS Contact avec les yeux Ingestion	En cas de contact avec les yeux : laver à l'eau abondante. Si une irritation apparaît, consulter un médecin. En cas d'ingestion : rincer la bouche et consulter un médecin en cas de trouble.

<p>5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE</p>	<p>Produit ignifugé et non comburant. Pas de risque d'explosion. Correspond au classement feu M1. Conforme au rapport CNPP PE1510018.</p>
<p>6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE Précaution à prendre Méthodes de nettoyage</p>	<p>Aspiration, balayage – Eviter la formation de poussière.</p>
<p>7. MANIPULATION ET STOCKAGE Manipulation Matériaux d'emballage Stockage</p>	<p>Aucune protection, produit inerte et non toxique. Tous types. A l'abri de l'humidité, éloigné des sources de chaleur.</p>
<p>8. CONTROLE DE L'EXPOSITION PROTECTION INDIVIDUELLE</p>	<p>Veiller à l'aération du lieu de travail. En cas de poussières importantes, prévoir le port d'un masque adapté.</p>
<p>9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES Aspect physique Autres caractéristiques</p>	<p>Solide Sans odeur Couleur rose par colorant alimentaire. Double déshydratation par traitement à 600°. Exempt de poussière. Densité apparente 0.15</p>
<p>10. STABILITE ET REACTIVITE</p>	<p>Néant</p>
<p>11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES</p>	<p>Pas de maladie professionnelle déclarée</p>
<p>12. INFORMATION ECOLOGIQUES</p>	<p>Produit biodégradable</p>
<p>13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION</p>	<p>Se conformer aux produits absorbés.</p>

14. INFORMATIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS	Non dangereux exempt de produit absorbé – sinon se conformer aux produits absorbés.
15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES	
16. AUTRES INFORMATIONS	